

PRESENTS : RIEHL, SCHLOSSER, MATHIEU, VATAUX, KREMPP, LANTZ, MOMBERT, DUBOIS, PINOT, HENRY, PERNON, MANGEOL, MARECHAL.

ABSENT EXCUSE : FOERSTER pouvoir à PERNON Pascale

ABSENT NON EXCUSE : MATHIS

1) Le Conseil Municipal désigne M. Claude SCHLOSSER, secrétaire de séance.

2) **EXONERATION DE L'IMPOT SUR LES SPECTACLES**

Le maire expose au Conseil Municipal la demande d'exonération de l'impôt sur les spectacles de l'association COCCA, organisatrice de la Course de Côte d'Abreschviller – St-Quirin.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, selon les dispositions de l'article 1561 du Code Général des Impôts, d'exonérer de l'impôt sur les spectacles, sur la totalité des recettes, le spectacle « Course de Côte » organisé par l'association COCCA en 2011.

POUR : 14	ABSTENTION :	CONTRE :
-----------	--------------	----------

3) **SUBVENTION COCCA**

Le maire présente au Conseil Municipal la demande de subvention exceptionnelle du COCCA (Comité d'Organisation de la Course de Côte d'Abreschviller – St-Quirin).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 1000 €

POUR : 14	ABSTENTION :	CONTRE :
-----------	--------------	----------

4) **SUBVENTION COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE MATERNELLE**

Le maire présente au Conseil Municipal la demande de subvention exceptionnelle de la coopérative scolaire de l'école maternelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 590 €

POUR : 14	ABSTENTION :	CONTRE :
-----------	--------------	----------

5) **AFFECTATION RESULTAT**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement du budget principal comme suit :

- affectation en investissement : 245 852,53 €.

POUR : 14	ABSTENTION :	CONTRE :
-----------	--------------	----------

6) **AFFECTATION RESULTAT**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation du budget annexe de l'eau comme suit :

- affectation en investissement : 34 535,44 €.

POUR : 14	ABSTENTION :	CONTRE :
-----------	--------------	----------

7) **TAUX CONTRIBUTION 4 TAXES**

Le Conseil Municipal, après discussion, fixe le taux d'imposition des impôts locaux pour l'année 2011 comme suit :

- taxe d'habitation : 15,33 %

(compte tenu du transfert de la part départementale de taxe d'habitation vers les communes, la charge finale incombant au contribuable reste inchangée, hors augmentation légale de la base).

- taxe sur foncier bâti : 9,60 %

- taxe sur foncier non bâti : 106,17 %

- CFE (ex taxe prof) : 13,62 %.

POUR : 14	ABSTENTION :	CONTRE :
-----------	--------------	----------

8) EMPRUNT

Le maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité de contracter un emprunt pour couvrir les dépenses d'investissements.

Quatre organismes bancaires ont été consultés : la Caisse d'Épargne, le Crédit Agricole, le Crédit Mutuel et la Banque Populaire de Lorraine.

Après examen des offres reçues, M. le maire est autorisé à réaliser auprès du Crédit Mutuel,

- un emprunt de 300 000,00 €,
- pour une période de 20 ans
- dont le remboursement s'effectuera en 240 mensualités

Cet emprunt sera contracté aux conditions suivantes étant précisé que les intérêts et l'amortissement ne courront qu'à partir de la date de versement effective des fonds : taux d'intérêt fixe de 4,40 % avec remboursement constant du capital.

Le Conseil Municipal s'engage, pendant la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les recettes nécessaires pour assurer le paiement des remboursements découlant du présent prêt.

M. le maire est autorisé à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales du contrat de prêt.

POUR : 14	ABSTENTION :	CONTRE :
-----------	--------------	----------

9) BUDGET 2011

Le Conseil Municipal décide, après examen et discussion, approuve le budget primitif de l'année 2011 présenté par le maire et l'arrête comme suit :

- section de fonctionnement	:	- dépenses	:	1 335 539,00 €
		- recettes	:	1 335 539,00 €
- section d'investissement	:	- dépenses	:	889 053,00 €
		- recettes	:	889 053,00 €.

POUR : 13	ABSTENTION : 1	CONTRE :
-----------	----------------	----------

10) BUDGET ANNEXE EAU 2011

Le Conseil Municipal décide, après examen et discussion, approuve le budget primitif de l'année 2011 présenté par le maire et l'arrête comme suit :

- section d'exploitation	:	- dépenses	:	151 276,00 €
		- recettes	:	151 276,00 €
- section d'investissement	:	- dépenses	:	203 271,00 €
		- recettes	:	203 271,00 €.

POUR : 14	ABSTENTION :	CONTRE :
-----------	--------------	----------

11) DIVERS :

- Un rdv est prévu avec Mme Bach, directrice de l'ITEP au sujet de la nature des repas distribués au périscolaire.
- L'esquisse du nouveau drapeau communal est exposée à l'assemblée.
- La gendarmerie sera contactée suite à de nombreuses infractions routières constatées sur la commune, notamment sur les conduites à risque.